

**Notice destinée aux candidats individuels et aux candidats scolarisés au CNED résidant en Tunisie
Inscription aux épreuves du baccalauréat général et technologique 2024 : classe de terminale**

Notice à lire impérativement avant de procéder à l'inscription

L'inscription aux épreuves du baccalauréat se fait en 2 étapes :

1^{ère} étape : inscription par internet et 2^{ème} étape envoi du dossier d'inscription par voie postale.

Les candidats autorisés, par dérogation, à subir les épreuves anticipées à la même session que les épreuves terminales (candidats âgés de 20 ans au 31 décembre de l'année de l'examen) ne doivent pas s'inscrire aux épreuves anticipées. L'inscription aux épreuves anticipées est comprise dans l'inscription aux épreuves terminales. La mention « à subir » est indiquée sur la confirmation d'inscription du baccalauréat.

Il est déconseillé aux candidats présentant le baccalauréat tunisien en 2024 de s'inscrire aux épreuves du baccalauréat français. Si ces épreuves ont lieu en même temps que les épreuves du baccalauréat tunisien, les dates ne pourront pas être modifiées.

Les candidats scolarisés au CNED en classe complète réglementée ne sont pas concernés par la 1^{ère} étape, ils sont inscrits par le CNED. Ils doivent, dès réception de leur confirmation d'inscription sur leur compte Cyclades, **suivre la procédure décrite à la 2^{ème} étape pour valider leur inscription.**

Les candidats inscrits au CNED en scolarité libre ou en cours à la carte doivent suivre la 1^{ère} étape et la 2^{ème} étape pour valider leur inscription.

1^{ère} étape : Inscription en ligne du mardi 7 novembre à 11h au lundi 27 novembre 2023 à 8h.

Aucune inscription ne sera être acceptée au-delà du 27 novembre, 8h.

Les inscriptions doivent être effectuées sur l'application CYCLADES en copiant l'adresse ci-dessous dans votre navigateur Google Chrome, Mozilla Firefox ou Microsoft Edge.

S'inscrire aux épreuves terminales pour les candidats individuels sur [votre pays d'inscription Tunisie.](#)

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Attention : ne pas s'inscrire sur une académie de France. Les pays apparaissent dans le menu déroulant de l'application Cyclades.

Comment s'inscrire ?

Candidat inscrit aux épreuves anticipées en 2023 :

- **Statut individuel** : L'identifiant est l'adresse mail renseignée l'année précédente. Vous avez la possibilité de cliquer sur « mot de passe oublié » si nécessaire.
- **Statut scolaire et CNED scolaire en 1^{ère}** : votre identifiant de 1^{ère} est conservé au format : **prenom.nom**

Candidat ne possédant pas de compte Cyclades en 2023 :

Le candidat crée un compte à partir de l'application CYCLADES en renseignant son adresse mail.

Le compte CYCLADES permet de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (récapitulatif d'inscription, CONVOICATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats.

Vous serez informé par mail lors de la mise à disposition des documents.

Points de vigilance lors de la création du compte et de la saisie des informations à la rubrique 2 - Identification

Attention : l'état civil saisi sur le compte doit être conforme à votre passeport, pièce d'identité en français, extrait de naissance en français.

L'état civil saisi sur le compte sera reporté sur le diplôme.

Indiquez une majuscule pour la 1^{ère} lettre des noms propres : ils figureront tels que saisis par vos soins sur votre diplôme.

Rappel : le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas votre cas, il faut laisser la case vide. Si vous indiquez un nom d'usage, il sera reporté sur votre diplôme.

Les candidats nés en Tunisie ne renseignent pas le département de naissance.

Adresse postale : le plus grand soin doit être apporté à la saisie de votre adresse postale. Votre diplôme du baccalauréat délivré une seule fois en un exemplaire vous sera adressé par voie postale au 1^{er} trimestre de l'année 2025 à l'adresse saisie par vos soins sur votre compte Cyclades.

Une fois connecté sur votre compte candidat Cyclades, via le menu « Mes inscriptions », vous cliquez sur « ma candidature » déjà initialisée pour 2024 en « pré-inscrit » pour la compléter. Si vous n'en avez pas, vous cliquez sur « ajouter une nouvelle candidature », vous sélectionnez alors l'examen baccalauréat général et technologique – 2024 – Tunisie et vous cliquez sur « démarrer mon inscription ». Vous cliquez sur Suivant pour consulter/renseigner tous les onglets, le bouton Enregistrer sera actif uniquement sur le dernier onglet. Vous pouvez revenir à l'onglet précédent par le bouton Précédent.

Précisions sur des onglets d'inscription dans Cyclades : dans l'onglet « informations candidature », vous renseignez les rubriques suivantes :

- **Situation à l'inscription** : Le choix de la situation à l'inscription déterminera l'inscription aux épreuves. Aussi, je vous invite à être vigilant sur le choix de la situation. En cas de doute, n'hésitez pas à adresser un courriel à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com

Vous cliquez sur **scolarisé en 1^{ère} si vous avez passé les épreuves de 1^{ère} en 2023** (y compris si vous étiez candidat individuel de niveau 1^{ère} l'année dernière). Les notes des épreuves anticipées sont automatiquement reportées pour être conservées.

Vous vous êtes présenté(e) à une session du baccalauréat et vous avez échoué. Vous pouvez conserver des notes dans certaines conditions (consultez les pages 8 à 11).

Vous devez choisir entre trois situations :

- Vous vous êtes présenté(e) pour la 1^{ère} fois à la session 2020 ou à une session antérieure ;
- Vous vous êtes présenté(e) pour la 1^{ère} fois après la session 2020 et avant la session passée soit à la session 2021 ou 2022 ;
- Vous vous êtes présenté(e) pour la 1^{ère} fois à la session passée soit à la session 2023.

Les candidats redoublants ou triplants doivent s'inscrire à partir de la « candidature pré-inscrite » qui figure dans le compte candidat Cyclades. Les conservations ou bénéfiques de notes possibles réglementairement seront automatiquement pris en compte.

Si vous ne souhaitez pas conserver ces notes vous devrez modifier la position en sélectionnant « inscrit »

Pièces justificatives :

- Vous devrez téléverser la copie de votre **dernier relevé de notes du baccalauréat** dans les pièces justificatives.

- Si vous souhaitez conserver des notes, vous devrez compléter **l'annexe n°1 : Bénéfice et/ou conservation de notes** qui se trouve à la page 7 de ce document.

L'annexe sera à téléverser avec le relevé de notes (un seul fichier pdf avec les deux documents).

Autre situation (à sélectionner si je passe le bac en 1 an). Le candidat est automatiquement inscrit à toutes les épreuves lorsque vous sélectionnez cette situation d'inscription.

- **Catégorie cette année** : vous sélectionnez la catégorie « individuel » et l'établissement qui correspond à votre situation : **individuel résident Tunisie**. Vous indiquez également votre catégorie de l'année dernière.

Dans l'onglet « qualification présentée », vous indiquez :

- la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) du baccalauréat technologique ou les spécialités de baccalauréat général que vous présentez.

Pour le baccalauréat général, choisir parmi les spécialités ci-dessous :

Spécialités proposées en Tunisie	Domaines au choix
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales*	Anglais ou Anglais monde contemporain
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences économiques et sociales	

**Les candidats qui choisissent la spécialité LLCER doivent impérativement suivre l'enseignement d'anglais en LVA, LVB ou LVC.*

Pour le baccalauréat STMG, vous devez vous positionner sur un enseignement spécifique : soit gestion et finance, soit mercatique (*marketing*).

Candidats ayant présentés les épreuves anticipées en 2023 :

Les enseignements choisis lors de l'inscription aux épreuves anticipées à la session 2023 sont conservés pour la session 2024 des épreuves terminales (langues, spécialité suivie uniquement en classe de première). **AUCUN CHANGEMENT N'EST POSSIBLE.**

Seules les spécialités de terminale peuvent être modifiées à la condition de ne pas les remplacer par la spécialité suivie uniquement en classe de première.

Candidats ayant échoués au baccalauréat :

Les candidats ayant échoués au baccalauréat sont autorisés à modifier l'ensemble des spécialités y compris la spécialité de première. Dans ce cas, le candidat sera convoqué à une épreuve pour les trois spécialités.

Dans l'onglet « épreuves », vous indiquez notamment :

- les langues choisies en LVA et LVB :

Les langues vivantes offertes en Tunisie sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol et Italien.

Inscriptions aux épreuves d'ETLV au baccalauréat STMG :

L'ETLV est une épreuve du baccalauréat STMG qui remplace l'expression orale de la LVA ou de la LVB. L'ETLV peut être choisie en LVA ou LVB. **En Tunisie, seul l'Anglais peut être choisi en ETLV.**

Le candidat devra vérifier :

- si la position épreuve est inscrit pour l'ETLV

- la position « non inscrit » doit être sélectionnée sur l'épreuve orale de la langue correspondante.

Exemple

^ IT003B : Langue vivante A oral (programme cycle) : Non Inscrit

^ IT003C : Enseignement technologique en langue vivante (programme cycle LVA) : Anglais : Inscrit

-les activités choisies pour l'EPS obligatoire **Les deux épreuves obligatoires d'EPS évaluées lors d'un examen ponctuel terminal** sont choisies parmi les trois de la liste nationale : Danse, Tennis de table et Demi-fond.

Avant d'opérer votre choix, consultez le livret du candidats aux épreuves ponctuelles obligatoires d'éducation physique et sportive à l'adresse <https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens#/>

-les enseignements optionnels que vous souhaitez éventuellement présenter : **Les épreuves optionnelles sont très spécifiques.** Avant toute inscription à un enseignement optionnel, veuillez consulter la [note de service](#) parue au bulletin officiel n°41 du 4 novembre 2021 modifié *par note de service* du 23/03/22 (BOEN n° 15 du 14/04/22) pour certaines évaluations ponctuelles à compter de la session 2023.

Attention l'inscription à une option est définitive et la note obtenue comptera pour le résultat du baccalauréat, même si la note est inférieure à 10.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Récapitulatif : cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment, ainsi que toutes les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Attention ! Vous devez avoir consulté tous les onglets puis cliquer sur **enregistrer** pour **valider votre candidature.**

Avant d'enregistrer votre inscription, relire attentivement toutes les données saisies, y compris votre adresse postale qui servira uniquement à l'envoi du diplôme au 1^{er} trimestre 2025.

Les choix effectués lors de l'inscription sont définitifs et ne pourront faire l'objet de rectification ultérieure.

Vous pouvez modifier votre candidature tant que le service d'inscription est ouvert, soit jusqu'au lundi 27 novembre, 8 heures.

Après enregistrement de l'inscription la confirmation d'inscription est disponible dans mon espace « Mes documents » dans CYCLADES. Vous devrez la dater, la signer et votre représentant légal doit également la signer si vous êtes mineur et la déposer dans la rubrique « Mes justificatifs ».

Justificatifs à déposer dans votre compte cyclades (2.) avant le 27 novembre 2023, 8h.

➡ Je retrouve ma confirmation (récapitulatif) et la liste des pièces que je dois fournir, dans mon espace Cyclades à partir du menu, cliquez sur « Mes documents » (1.) :



Mon inscription



Mes documents



Les formulaires



Mes justificatifs

➔ Je téléverse mes pièces justificatives dans mon espace Cyclades à partir du menu, cliquez sur « Mes justificatifs » (2.) :

Téléverser impérativement les pièces justificatives demandées :

Pour tous les candidats, la confirmation d'inscription dûment complétée, datée, signée et accompagnée des pièces justificatives demandées doit être téléversée dans votre espace candidat CYCLADES avant la.

En l'absence de pièces justificatives, l'inscription sera annulée.

Les pièces justificatives :

Le fichier PDF détaille les pièces justificatives à fournir en fonction de votre situation au regard des inscriptions. Celles-ci-seront à téléverser dans la partie « Mes justificatifs »

Document justifiant la nationalité française : téléverser la copie du passeport ou de la carte d'identité.

Document justifiant la nationalité pour les étrangers : téléverser la copie du passeport ou à défaut extrait de naissance en français.

Précisions sur la position régulière au regard du code du service national pour les candidats de nationalité française :

La copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté, attestation provisoire ou à défaut la copie de l'attestation de recensement doit être impérativement produite. En l'absence, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'examen.

La confirmation d'inscription doit être relue attentivement :

Ne pas négliger l'étape de relecture avant l'envoi de la confirmation d'inscription.

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement.

Si malgré votre relecture, vous relevez des erreurs, vous devez les corriger à l'encre rouge avant d'adresser le document au bureau des examens comme précisé dans la 2^{ème} étape.

2^{nde} étape : Envoi du dossier exclusivement par voie postale (par Rapid Post de préférence) à l'adresse suivante :

Institut français de Tunisie
Bureau des examens
20-22 avenue de Paris
BP 180
1080 Tunis Cedex

**au plus tard le lundi 27 novembre 2023, le cachet de la poste faisant foi,
date impérative sous peine d'annulation de l'inscription.**

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes à fournir :

- La confirmation d'inscription **datée et signée par le candidat et par son représentant légal si le candidat est mineur**. Si le récapitulatif d'inscription comporte des erreurs, vous devez les corriger en rouge avant l'envoi. Si vous présentez le baccalauréat tunisien en 2024, vous devez également porter en rouge sur la confirmation d'inscription la mention suivante : je passe le baccalauréat tunisien en 2024.

- un chèque **certifié** de 560 TND de droits d'examen à l'ordre de l'Agent comptable de l'ERT. Il ne sera procédé à aucun remboursement des droits d'examen. Noter au verso du chèque le nom et prénom du candidat.
- pour les candidats de nationalité autre que française ou tunisienne, la photocopie de la carte de séjour en Tunisie certifiée conforme.
- **Ne pas ajouter à l'envoi, les documents téléversés sur votre espace Cyclades.**

Aucun accusé de réception de votre dossier ne vous sera adressé.

A prévoir pour la passation des épreuves de l'examen, un passeport ou un permis de conduire ou à défaut une carte d'identité : une pièce d'identité sera exigée.

Accompagnement des candidats

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, vous écrivez à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com en précisant votre NOM, Prénom et BAC 2024 ainsi que le problème rencontré.

Il est inutile de vous déplacer au bureau des examens ou de prendre contact par téléphone à ce sujet.

CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

pour le baccalauréat général : <https://eduscol.education.fr/750/baccalaureat-general>

pour le baccalauréat STMG : <https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique>

Certaines épreuves nécessitent de remettre un dossier avant l'épreuve (l'épreuve orale de français et la spécialité de sciences de gestion et numérique) : les dates et les modalités de transmission seront communiquées ultérieurement à l'adresse <https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens/> et à la **rubrique EAB**.

Information convocation aux épreuves :

Les épreuves du baccalauréat font l'objet de plusieurs convocations qui seront disponibles dans votre espace Cyclades rubrique « mes documents ». Vous serez averti par un courriel de Cyclades à chaque mise à disposition d'un nouveau document.

Les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur la convocation de chaque candidat.

BENEFICE ET/OU CONSERVATION DE NOTES
Après un échec au baccalauréat général ou technologique
Session 2024

Nom, prénom du candidat : **né(e) le :**

Date de dernière présentation du baccalauréat : *(joindre relevé de notes)*

Baccalauréat général Baccalauréat technologique série Session :
 Candidat redoublant Candidat triplant ou plus

Candidats redoublants de la session 2023 uniquement :

Epreuves (*)	Notes	Session
Français écrit (quelque soit la note)		2022
Français oral (quelque soit la note)		2022
Philosophie (note \geq 10/20)		2023
Grand Oral (note \geq 10/20)		2023
Spécialité 1 : (note \geq 10/20)		2023
Spécialité 2 : (note \geq 10/20)		2023

Candidats redoublants (session jusqu'à 2022) ou triplants :

Epreuves (*)	Notes \geq 10/20	Session
Français écrit (session 2021 et antérieures)		
Français oral (session 2021 et antérieures)		
Philosophie		
Grand Oral		
Spécialité 1 :		
Spécialité 2 :		

(*) Seules les notes du 1^{er} groupe peuvent être conservées.

NB : Pour les triplants seules les notes figurant sur le relevé de notes de la dernière session présentée peuvent être conservées.

Je note que cette demande ne pourra pas faire l'objet de modification ultérieure. Elle est définitive et les notes non conservées ne pourront pas faire l'objet d'un bénéfice de notes à une session ultérieure.

Fait à Le

Le candidat

Le représentant légal
(si candidat mineur)

Annexe à téléverser avant le 27 novembre 2023, 8h dernier délai
 avec le relevé de notes dans votre espace candidat de Cyclades (un seul fichier pdf pour les deux documents)

Bureau des examens de Tunis

MESURES TRANSITOIRES BGT – Conservation de notes

ANNEXE N° 2

VOIE GENERALE			
Ancienne réglementation		Réglementation à compter de la session 2021	
Séries	Notes des épreuves	Epreuves	Notes obtenues antérieurement
ES	Epreuve spécialité mathématiques intégrée à l'épreuve de mathématiques	Epreuve terminale de spécialité mathématiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité SSP accolée à l'épreuve terminale de SES	Epreuve terminale de spécialité Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité d'économie approfondie accolée à l'épreuve terminale de SES	Epreuve terminale de spécialité sciences économiques et sociales	Conservation possible
L	Epreuve terminale de littérature	Epreuve terminale de spécialité humanités, littérature et philosophie	Conservation possible
	Epreuve de spécialité LV1 ou LV2 approfondie intégrée à l'épreuve de LV1 ou LV2	Epreuve terminale de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Conservation possible
S	Epreuve de spécialité mathématiques intégrée à l'épreuve terminale de mathématiques	Epreuve terminale de spécialité mathématiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité physique-chimie intégrée à l'épreuve terminale de physique-chimie	Epreuve terminale de spécialité physique-chimie	Conservation possible
	Epreuve de spécialité SVT intégrée à l'épreuve de SVT	Epreuve terminale de spécialité SVT	Conservation possible
	Epreuve de spécialité ISN	Epreuve terminale de spécialité numérique et sciences informatiques	Conservation possible

VOIE GENERALE			
Ancienne réglementation		Réglementation session 2021	
Séries	Notes des épreuves	Epreuves	Notes obtenues antérieurement
séries ES, L, S	Epreuve anticipée de français écrite	Epreuve anticipée de français écrite	Conservation possible
	Epreuve anticipée de français orale	Epreuve anticipée de français orale	Conservation possible
	Epreuve anticipée de sciences	-	Non conservée
	Epreuve de philosophie	Epreuve de philosophie	Conservation possible
	Epreuve d'histoire-géographie	Epreuve d'évaluation commune d'histoire-géographie	Conservation possible
	Epreuve de LV1 et LV2	Epreuves d'évaluation commune de LVA et LVB	Conservation possible
	Epreuve EPS	Epreuve CCF EPS	Conservation possible
	Epreuve facultative	-	Non conservée
-	-	Epreuve de spécialité suivie uniquement en 1 ^{ère}	Dispensée
VOIE TECHNOLOGIQUE			
Ancienne réglementation		Réglementation session 2021	
Séries	Notes des épreuves	Epreuves	Notes obtenues antérieurement
STMG	Epreuve économie-droit	Epreuve de spécialité économie-droit	Conservation possible
STMG	Epreuve de mathématiques	Epreuve d'évaluation commune de mathématiques	Conservation possible

REDOUBLEMENT en terminale en 2023-2024 suite à un échec à la session 2023
CANDIDATS INDIVIDUELS en 2022-2023

INDIVIDUEL					
Statut candidat en 1 ^{ère} en 2021-2022	Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>		Ponctuel en 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>		
Statut candidat SESSION 2023 Année 2022-2023					
Statut candidat SESSION 2024 Année 2023-2024	INDIVIDUEL	SCOLAIRE ET CNED SCOLAIRE	INDIVIDUEL		SCOLAIRE ET CNED SCOLAIRE
	Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>		Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>	En 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>	
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)					
Français (*)	Peut conserver quel que soit la note <i>(coeff 10)</i>				
Philosophie (*)	Peut conserver note ≥ 10 de 2022-2023 <i>(coeff 50)</i>				
Enseignement de spécialité 1 (*)					
Enseignement de spécialité 2 (*)					
Grand oral (*)					
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l'éducation					
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 8)</i>	Inscrit à l'épreuve	Conserve la note obtenue en 2021-2022 <i>(coeff 8)</i>		
Histoire-Géographie	Inscrit aux épreuves en terminale <i>(coeff 26)</i>	Ne conserve pas les notes de 1 ^{ère} et Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme cycle) (coeff 26)</i>	Conserve les notes de 1 ^{ère} et Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme terminal) (coeff 13)</i>		
Langue vivante A					
Langue vivante B					
Enseignement scientifique (BCG) ou Mathématiques (STMG)					
Enseignement moral et civique					
EPS	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 6)</i>				

(*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve : Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education. **Nota Bene** : Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education).

TRIPLANT en terminale en 2023-2024 suite à un échec à la session 2023				
Statut candidat SESSION 2023	SCOLAIRE – CNED Scolaire		INDIVIDUELS – ETS Non homologués	
Statut candidat SESSION 2024	SCOLAIRE – CNED Scolaire	Individuels Ets non homologués	Individuels Ets non homologués	SCOLAIRE – CNED Scolaire
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)				
Français (*)	Doit présenter les épreuves <i>Si le candidat a obtenu des notes ≥ 10, il peut les conserver dans le cadre des dispositions de notes pendant 5 ans à la condition de les avoir déjà conservés l'année du redoublement soit à la session 2023</i>			
Philosophie (*)	Peut conserver les notes ≥ 10 obtenues à la session 2023			
Enseignement de spécialité 1 et 2 (*)	<i>Une note obtenue en 2022 ne peut être conservée que si elle l'a déjà été lors de la session 2023</i>			
Grand oral (*)				
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l'éducation				
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Inscrit à l'épreuve <i>(évaluation en contrôle continu par le chef d'étab.) (coeff 8)</i>	Inscrit à l'épreuve <i>(évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (coeff 8)</i>	Inscrit à l'épreuve <i>(évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (coeff 8)</i>	Inscrit à l'épreuve <i>(évaluation en contrôle continu par le chef d'étab.) (coeff 8)</i>
Histoire-Géographie	Inscrit aux épreuves en terminale <i>(évaluation en contrôle continu par le chef d'établissement) (Coeff 32)</i>	Inscrit aux épreuves en terminale (programme cycle) <i>(évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (Coeff 32)</i>	Inscrit aux épreuves en terminale (programme cycle) <i>(évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (Coeff 32)</i>	Inscrit aux épreuves en terminale <i>(évaluation en contrôle continu par le chef d'établissement) (Coeff 32)</i>
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (STMG)				
Enseignement moral et civique				
EPS	Inscrit à l'épreuve (coeff 6)			

(*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education) **Nota Bene** : Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education).